

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2019/04

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 avril 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT
Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Claude PALAIS
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Guy
M. BISSAY David
Mme RODET Chantal
Mme SERRAILLE Joëlle
M. MUZELLE Robert
Mme PERIAT Véronique
M. TRIBOLET Didier

Excusé : M. ROCHARD Jean François (pouvoir à Mme le Maire)

Secrétaire : Véronique PERIAT

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du dispositif « Participation citoyenne » par le Major Hervé GOLLIARD de la Gendarmerie de Balbigny
2. Avancée des travaux centre bourg
3. Acquisition scierie GIROUD
4. Travaux église : Fondation du Patrimoine
5. SIEL : Bornes pour véhicules électriques ou hydrides
6. ONF : maintien du service public ONF
7. Approbation nouvelle convention fourrière pour chiens
8. Subvention Société de Chasse
9. Approbation document unique
10. Personnel communal :
 - Poste ATSEM
 - Indemnités kilométriques
11. Cimetière
12. Tour élections européennes
13. Journée « Mon sentier, j'y tiens ! »
14. Station d'épuration : enrochement
15. Entretien espaces verts-voirie
16. Fête écotourisme
17. Questions diverses

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 28.03.2019**

Séance du 28/03/2019	
2019.03.01	Fiscalité – Approbation des taux
2019.03.02	Création d'un poste adjoint technique principal 1ère classe à compter du 1er avril 2019
2019.03.03	Reprise de concession n° plan 148 au cimetière
2019.03.04	Avis favorable à l'acquisition et à la vente de parcelles boisées appartenant au CCAS
2019.03.05	Opposition au transfert à Forez-Est au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement collectif

1- Présentation du dispositif « Participation citoyenne » par l'Adjudant Chef Hubert PAUCHARD de la Gendarmerie de Balbigny

Ce dispositif de « participation citoyenne » consiste à mettre en place des référents, parmi la population, qui pourraient signaler un cambriolage, un acte de vandalisme, ou un comportement suspect auprès des forces de l'ordre. Ces référents pourraient également veiller sur les maisons des voisins (avec leur accord bien-sûr) lorsqu'ils sont absents pendant les vacances par exemple.

La participation citoyenne a fait ses preuves dans beaucoup de villages qui l'ont mise en place, les actes de malveillance ayant baissé significativement depuis. La recrudescence des vols sur la commune pour l'année 2018 a également été mise en avant par la gendarmerie. De plus, la gendarmerie réitère ses recommandations en matière de vidéosurveillance au niveau de l'axe RD1, axe très utilisé entre le Rhône et la Loire.

Après visionnage du power point, le conseil municipal décide de poursuivre et de mettre en place le dispositif « participation citoyenne ». Une réunion d'information pour les habitants sera prévue de façon à expliquer ce dispositif en détails.

2- Avancée travaux Centre bourg

La démolition se poursuit. Fin de la semaine prochaine, elle sera terminée. L'évacuation des gravats aura lieu à la suite. Lors de la prochaine réunion, Loire Habitat sera présent. Des relevés topographiques seront réalisés afin d'établir le projet de construction de l'immeuble.

Au regard de l'avancée du chantier, la rue St-Roch ne sera vraisemblablement pas accessible avant fin mai.

Le défilé des classes devra emprunter la rue du Monument, redescendre par la rue de la Chapelle, pour revenir vers le carrefour de la route de St Cyr. La rue de la Chapelle étant très en pente, il sera demandé aux Classards de descendre des chars et une concertation avec les responsables des classes aura lieu pour déterminer si les Classes pourront l'emprunter avec les emblèmes sur roulettes.

3- Acquisition scierie GIROUD

Rappel : la scierie Giroud a été mise en réserve au dernier PLU.

Elle a été mise en vente sur le bon Coin à 230.000 euros alors qu'une estimation à 130.000 euros avait été donnée.

Mme GIROUD étant sortie de la pièce, Mme le Maire propose de faire une offre à 180.000 euros et de demander si une subvention de la Région pourrait être envisageable. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de présenter cette offre.

Pour : 10 - Contre : 1 (Robert Muzelle) – Abstentions : 4 (JP POIRON – D. BISSAY. D. TRIBOLET – V. PERIAT)

Mme le Maire explique qu'elle serait très contrariée si une entreprise bruyante venait à s'installer dans le centre du village.

4- Travaux Eglise : Fondation du Patrimoine

Les travaux de l'église feront l'objet d'une souscription via la Fondation du Patrimoine. Les dons seront à déduire des impôts à hauteur de 66% pour les particuliers et de 60% pour les entreprises.

Les travaux pourraient être réalisés en 2020, en fonction des dons récoltés. La Paroisse est associée à cette opération de restauration.

Les travaux comprennent :

- Les peintures, (les couleurs ont été choisies par le Diocèse),
- L'électricité,
- Quelques reprises du toit,
- Les moteurs de cloches.

Pour un montant d'environ 112.000 euros.

La souscription va être lancée très prochainement pour 1 an environ. Des subventions seront sollicitées au titre de la DETR.

Mme le Maire a demandé à l'école de la Maîtrise du Département de faire un concert à l'église début d'année 2020. La recette de ce concert ira directement pour les travaux. D'autres concerts pourront éventuellement être organisés par la Paroisse.

5- SIEL : Bornes pour véhicules électriques ou hybrides

Un projet de DSP (délégation de service public) pour 8 ans, pour la gestion du service public d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques et hybrides à une échelle inter-régionale, a été mise en place par le SIEL. Mme le Maire rappelle que la Commune est adhérente au SIEL. Elle propose de soutenir cette initiative qui vise à assurer le déploiement de l'électromobilité sur nos

territoires. Il s'agit donc de solliciter l'intégration de notre commune dans le périmètre géographique du contrat de DSP, afin de bénéficier des tarifs préférentiels pour l'installation d'une borne éventuelle dans les 8 ans à venir.

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le transfert de compétence au profit du SIEL.

M. POIRON explique qu'il s'est rendu à une réunion du SIEL. La qualité de la borne a une incidence sur le temps de charge, et donc son coût peut varier entre 4.000 et 35.000 euros. Le coût baissera nécessairement dans les années à venir, au regard du développement de ces bornes. Aujourd'hui, les véhicules rechargeables représentent environ 3 % du parc automobile.

Mme le Maire signale que Violay étant une station verte et une station touristique, il est à ce titre intéressant de prévoir une borne d'ici les 8 ans à venir pour les visiteurs, le parc des véhicules électrique étant en développement constant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prononcer le transfert de compétences au SIEL pour initier la DSP.

6- ONF : maintien du service public ONF

Mme le Maire propose de prendre une délibération réaffirmant son attachement au régime forestier mis en œuvre dans la forêt communale par les services de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause ;

Le Conseil Municipal soutient les personnels de l'ONF et demande au Gouvernement l'arrêt des suppressions de postes, le maintien de leur statut et du régime forestier, la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF.

7- Approbation nouvelle convention fourrière pour chiens

Il est rappelé que la dernière convention a été signée en 2015. Une nouvelle a été présentée définissant les conditions et modalités de gestion de la SPA du Roannais.

En contrepartie des missions confiées la commune signataire s'engage à verser une participation annuelle calculée sur la base suivante :

Années 2020 et 2021 : 0,40 € par habitant

Années 2022 et 2023 : 0,41 € par habitant

Année 2024 : 0,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

8- Subvention Société de Chasse

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association.

1 abstention : M MUZELLE

9- Approbation document unique

Mme le Maire présente le document unique retenu permettant d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexé ;

- S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique ;
 - Autorise Mme le Maire à signer tous les documents correspondants.
- Abstentions : 2 (Mme COLLON et M. TRIBOLET)

10- Personnel communal :

- Poste ATSEM

Mme PICOLET, ATSEM, devant faire valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire 2020, Mme le Maire propose d'officialiser son poste à temps complet. En effet, actuellement, le poste est à 32 h hebdomadaires et 5 heures hebdomadaires supplémentaires sont versées, mais non cotisées à la Caisse de Retraite CNRACL.

Le Conseil Municipal décide la création du poste à temps complet.

- Indemnités kilométriques

Des nouveaux textes concernant la revalorisation des frais de mission, des indemnités kilométriques et des frais d'hébergement sont parus. Ils sont portés à la connaissance de l'assemblée et approuvés par le Conseil Municipal.

11- Cimetière

Une erreur dans l'implantation des tombes au nouveau cimetière par rapport au plan officiel a été répertoriée. Mme Digas ayant demandé une tombe double, mais une délibération de conseil municipal ne l'autorisant plus (le nombre de tombes devenant insuffisant au regard des prévisions sur les 10 ans à venir), le Conseil municipal est amené à se prononcer sur une dérogation concernant cette tombe qui serait néanmoins d'une largeur inférieure aux tombes doubles initialement prévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à Mme DIGAS une tombe double au prix réglementaire.

12- Tour de rôle pour les élections européennes le 26 mai 2019

Voir annexe

13- Journée «Mon chemin, j'y tiens, je l'entretiens »

Le mercredi 15 Mai

Une démarche départementale est organisée au mois de mai pour entretenir les chemins de randonnées. Un groupe a donc été constitué pour faire de la journée du 15 mai, une journée de nettoyage du chemin des Crêts avec le concours de l'association « les Belettes » de Ste Agathe en Donzy. Chacun peut y participer. Il est demandé toutefois de s'inscrire, un casse-croûte étant prévu à la halle du randonneur vers 12h30.

A 8h30 : RV sur le parking de la mairie pour du co-voiturage en direction des Crêts. Nettoyage du chemin des Crêts – GR 7 jusqu'aux communes Joux – St-Cyr

12h30 : Casse-croûte à la Halle du Randonneur

Pour une bonne organisation, une réponse des personnes souhaitant participer est demandée pour le 10 mai.

14- Station d'épuration : enrochement

Les inondations de juin 2018 ont eu pour conséquences de détruire l'enrochement situé en amont de la STEP. Cet enrochement doit absolument être repris rapidement maintenant. Les travaux doivent être réalisés dans l'année qui suit les dégâts, mais la police de l'eau ne les autorise qu'à partir de mai (intervention sur cours d'eau).

Cet enrochement sera donc repris par la Sté Balmont dans les jours à venir.

15- Entretien espaces verts-voirie

Afin de pallier au départ de Olivier Vernay, notamment concernant le fleurissement, un paysagiste habitué à ce genre de prestation (obtention du label village fleuri), viendra épauler les bénévoles pour réaliser les plantations.

Une entreprise de Violay a proposé ses services et nous a remis son offre, nous avons demandé également à l'ESAT (CAT) de Bussières qui travaille régulièrement pour les communes, notamment en matière de tonte ou de taille, ce qui aurait pour but d'alléger le travail des employés de voirie afin qu'ils se concentrent sur l'entretien des chemins.

Une rencontre avec les brigades vertes (entreprise d'insertion) aura lieu pour demander des devis en matière de zones à entretenir (la Truche, sentiers pédagogiques ou butte du Viallet).

Une réunion concernant la voirie aura lieu jeudi afin de déterminer les voies communales qui bénéficieront d'une réfection.

16- Fête écotourisme

Elle aura lieu le samedi 25 mai. Cette année, un marché artisanal aura lieu place du marché et sous la halle du randonneur, de 10h à 19h. Les commerçants qui le désirent pourront faire un étalage devant leur commerce.

La fête de l'écotourisme se terminera par un pique-nique participatif sous la halle du randonneur, à partir de 19h. Les participants pourront apporter leur pique-nique et une plancha sera mise à disposition pour cuire les grillades, saucisses ou autres, qui pourront être commandés au préalable, auprès de Aurélie (VIVAL). Le comité des fêtes et les commerçants tiendront la buvette, dont le bénéfice sera reversé au Comité des fêtes.

17- Questions diverses

Eoliennes :

Une réunion d'avancement a eu lieu lundi soir. A priori, seules 7 éoliennes seront implantables, au lieu de 8 initialement prévues.

Une collecte citoyenne sera mise en place du 16 mai au 23 juin. Elle s'adressera d'abord aux habitants des 4 communes concernées, puis 3 semaines après, aux habitants des communautés de communes (FOREZ EST, COPLER et COR), et enfin aux habitants des deux Départements concernés (Loire et Rhône).

Le seuil d'investissement minimum est de 50 euros, et le seuil maximum de 5.000 euros. L'objectif étant d'atteindre les 100.000 euros, voire 150.000 euros en fonction de la demande. Le capital est garanti et le taux de rentabilité est établi à 6% sur 4 ans. Les élus, afin d'éviter tout risque de prise illégale d'intérêt, sont exclus de cette collecte.

Mme le Maire rappelle que la société RES propose ce type de collecte citoyenne, suite à la suggestion des Mairies concernées, mais qu'en aucun cas, il ne s'agit de recommandation de ces Mairies, chacun étant libre de participer ou non. Il s'agit seulement de proposer cette option aux habitants qui seraient intéressés.

Une réunion d'information et de collecte sera organisée à la Mairie de Violay le vendredi 17 mai de 15h à 20h.

Ordures ménagères : containers enterrés

FOREZ EST propose d'étudier la possibilité d'enterrer les containers de tri (verre, emballages, etc....). Pour ce faire, la commune devra désigner les emplacements souhaités, le coût du terrassement étant à sa charge, la communauté de communes financera le coût du container lui-même.

Prochaines réunions :

- **28 mai 2019**
- **09 juillet 2019**

Fait à Violay, le 30 avril 2019

Le Maire,

Véronique CHAVEROT

